

N°DELB-20240142

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2024

Publication sur le site internet le : 10 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 28 Votants : 34 Absents : 5

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE LUNDI SEPT OCTOBRE, A DIX-NEUF HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, KEHR Jérôme, LAPORTERIE Huguette, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima
PAVILLY	AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, LEMMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
LIMESY	CARCA-BOUCHER Valérie
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

Mme BEASSE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. COTTON, M. DESILLE, Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. LEJEUNE, Mme SOWYK qui a donné pouvoir à Mme CATTEAU, M. LERMECHAIN, M. CHEMIN qui a donné pouvoir à Mme CARCA-BOUCHER, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, M. TIERCE qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. DA SILVA

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : Technique – Assainissement Collectif - Pavilly Sainte-Austreberthe - Ossature 5 – Demande de subvention

La Communauté de communes Caux-Austreberthe est engagée depuis plus de 15 ans dans un programme de renouvellement des réseaux et notamment de la colonne vertébrale de ce dernier appelée « ossature principale ». Cette programmation a débuté à Villers-Ecalles près de la nouvelle station d'épuration. Elle est arrêtée aujourd'hui près de la Cité Lang Risser à Pavilly.

L'étude diagnostic du réseau, finalisée en décembre 2021, a confirmé le besoin de poursuivre ce renouvellement jusqu'au centre bourg de la commune de Sainte-Austreberthe.

La consistance des travaux sera globalement la suivante :

- Renouvellement de 2.5 km de canalisation,
- Renouvellement des branchements et de certaines antennes latérales,

Le projet est estimé à 1 000 000 € HT (800 000 € HT de travaux et 200 000 € HT d'études). Le Département et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie peuvent subventionner les études et travaux à hauteur de 45 %.

Afin de bénéficier de l'aide du Département, il est obligatoire d'inscrire ce projet à la programmation annuelle 2025 avant le 15 novembre 2024.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

Article 1^{er} : de solliciter l'ensemble des potentiels partenaires financiers pour une inscription de ce projet de renouvellement de réseau au titre de sa programmation annuelle 2025.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents liés à cette demande.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.